

## Du contexte d'exclusion à la vision d'inclusion : penser la société autrement ?

Depuis plusieurs années, un nouveau terme est apparu au niveau international : "l'inclusion". Et il commence à être utilisé en France. En novembre 2008, lors de sa 48<sup>e</sup> session, la Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO affirmait le caractère essentiel d'une éducation inclusive de qualité pour tous. La stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées vise, elle, à ce que "l'Union européenne s'assure que toutes les personnes handicapées bénéficient de leur droit humain fondamental à l'inclusion active et à une pleine participation dans la société". En décembre 2010, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, installait le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et notamment "un groupe de travail consacré au suivi du Plan national d'action pour l'inclusion sociale (PNAI)". Au Forum social mondial de Dakar en février dernier, l'inclusion était au centre des débats.

Mais que représente cette approche inclusive ? Après la cohésion sociale et la lutte contre l'exclusion, l'inclusion est-elle une "nouvelle mode" de la pensée sociale – telle la diversité il y a peu – ou la démarche d'inclusion souligne-t-elle des enjeux différents ?

### Cohésion sociale : la régulation comme seul objectif politique ?

La cohésion sociale est souvent la préoccupation majeure de tout gouvernement. Elle s'exprime par la mise en œuvre de politiques sociales qui ont pour but de faire "tenir la société". Autrement dit, un moyen pour que les différentes catégories de population vivent ensemble dans un environnement régulé qui, s'il n'apporte pas la satisfaction de tous, joue sur les équilibres sociaux. Or cet objectif ne devrait pas faire oublier celui de la lutte contre les inégalités : il ne faut pas se contenter de maintenir l'équilibre, mais aussi chercher à corriger les déséquilibres !

Si on comprend la nécessité de règles communes, partagées et d'un attachement des individus au groupe pour bien vivre ensemble, la question est peut-être surtout celle du maintien de la cohésion sociale

dans une société plus individualiste où le travail, moyen de cette cohésion, ne joue plus le rôle d'intégrateur qu'il pouvait avoir. Et il apparaît que, dans ce cadre, des populations "dont on ne sait que faire" restent sur le bord de la route. Publics en situation de précarité, de maladie, de handicap... que l'on prend alors en compte au mieux par le prisme de la lutte contre l'exclusion, au pire par celui de l'aide sociale, de la charité ou encore de la philanthropie. Une prise en considération spécifique "négative" quoi qu'il en soit car, si elle aboutit éventuellement (!) à une aide pour subsister, elle ne reconnaît certainement pas une réelle participation sociale.

### Ne pas exclure ou inclure, est-ce la question ?

La lutte contre l'exclusion n'est évidemment pas à "condamner" ! Son objectif est louable autant que son fondement, le respect des droits et de la personne. A terme : aucune personne exclue, aucune personne qui exclue... Est-ce pour autant un but suffisant dans la société actuelle ?

C'est là qu'intervient le concept d'inclusion ! Car inclure n'est pas seulement ne pas exclure. L'inclusion est à la fois un processus et un objectif.

Selon la définition de l'économiste indien, Amartya Sen, prix Nobel en 1998 : "L'inclusion est caractérisée par l'expérience sociale largement partagée et la participation active d'une société, par l'égalité généralisée des possibilités et des chances de la vie qui s'offrent aux gens sur le plan individuel, et par l'atteinte d'un niveau de bien-être élémentaire pour tous les citoyens."

Ainsi l'inclusion sociale n'est pas qu'une question de lutte contre la pauvreté ou contre les discriminations liées au handicap par exemple ! L'inclusion n'a pas seulement comme public cible "les exclus" mais bien l'ensemble des citoyens.

### L'inclusion, "le fondement même du développement social durable" !

L'inclusion est donc une vision, une nouvelle façon de penser, un choix de société et donc un choix politique. Le choix d'une société qui se conçoit pour tous, s'adapte à

tous, quelles que soient les différences, et qui permet et demande à chacun de participer !

En 2008, la Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO considérait la question de l'inclusion comme "une question de respect des droits de l'homme, qui touche prioritairement les orientations de politique générale d'un pays". Et elle ajoutait : "Elle est donc indissociable de la manière dont on conçoit le type de société et de bien-être que l'on souhaite et de la manière dont on envisage le 'vivre ensemble'. (...) Tendre vers une société inclusive constitue le fondement même du développement social durable (...)"

A condition de ne pas dévoyer ce principe d'inclusion en l'utilisant comme un instrument pour pousser des chômeurs vers des emplois précaires par exemple !

A condition également de ne pas en faire un objet d'économies sur le dos des personnes, ce qui serait le cas en pensant qu'inclure signifie "désinstitutionnaliser", supprimer la compensation des incapacités et des situations de handicap, et supprimer les structures et services publics ad hoc pour les personnes qui en auraient besoin.

L'inclusion est donc aujourd'hui, au-delà d'un principe nouveau et nécessaire, un véritable choix politique si l'on veut s'orienter vers une société ouverte à tous, participative, respectueuse des droits de l'homme, et fondée sur la justice sociale et la solidarité.

Un choix qui nécessite toutefois un débat sur les moyens pour y parvenir : actions pour rendre l'environnement accessible, équipements collectifs, services publics, conception universelle des biens et des services... Le "tout inclusif" sans services ni accompagnements adaptés et de proximité étant incompatible avec le sens même de la véritable inclusion !

Un choix qui doit passer par des étapes de co-construction avec la société civile.

Mais un choix non négociable au regard de nos valeurs républicaines !

Jean-Marie Barbier,  
président de l'APF

## Brèves d'actu

### « Du droit à la compensation... à la reconnaissance du risque autonomie » : une édition de l'APF !



Dans le cadre du débat sur la réforme de la dépendance, l'APF a publié un livret *Du droit à la compensation... à la reconnaissance du risque autonomie*. Afin de rendre compte de la réalité des personnes bénéficiant d'une prestation de compensation, l'APF présente des témoignages illustrant les lacunes et les

manques du système actuel. En effet, la loi handicap du 11 février 2005 n'a pas réglé tous les problèmes liés à la prise en charge des surcoûts liés au handicap; le droit à compensation est souvent mal appliqué et comporte des lacunes.

Ce livret apporte un éclairage différent dans le débat sur la réforme de la dépendance et propose une alternative relevant d'un vrai choix de politique sociale : la reconnaissance du risque « perte d'autonomie » pour tous. Car pour l'APF, il est nécessaire d'intégrer les personnes en situation de handicap dans la réforme de la dépendance, en créant un droit de sécurité sociale, universel et intégral, quels que soient l'âge ou l'origine de la perte d'autonomie.

Pour consulter ce livret : [www.reflexe-handicap.org](http://www.reflexe-handicap.org)

### APF Évasion lance sa campagne de recrutement d'accompagnateurs bénévoles !

« *Qu'est-ce que vous faites pour les vacances ?* » c'est la question que pose APF Évasion, le service vacances de l'APF, à chaque citoyen majeur !

Comme chaque année, 2 000 accompagnateurs bénévoles sont recherchés pour apporter une aide personnalisée à des vacanciers en situation de handicap. En 2010, APF Évasion a permis à 1 765 personnes, enfants, adolescents et adultes en situation de handicap moteur et de polyhandicap de partir en vacances en France ou à l'étranger. Cette année, ce sont 157 séjours qui auront lieu de juin à septembre, permettant à plus de 1 800 personnes en situation de handicap de partir en vacances, autant d'occasions de devenir accompagnateur bénévole !

Pour en savoir plus : [www.apf-evasion.org](http://www.apf-evasion.org)

### 2<sup>e</sup> édition du baromètre APF de l'accessibilité !

Conformément à son idée de mesurer l'avancement de la mise en accessibilité de la France d'ici 2015, l'APF a publié le 11 février sa seconde édition du baromètre de

l'accessibilité, en partenariat avec *L'Express*. Un outil destiné non pas à porter un jugement définitif mais bien à évaluer le degré d'implication des communes dans leur mise en accessibilité, à valoriser les bonnes pratiques des villes investies et à motiver les villes moins engagées à se mobiliser rapidement pour être totalement accessibles en 2015 !

Pour l'année 2010, l'APF constate une légère amélioration de l'état d'accessibilité des communes de France. La moyenne générale a augmenté d'un point. On remarque une dynamique générale positive, plus particulièrement dans les villes de taille moyenne. Pour ces dernières, on perçoit une volonté particulière d'établir des diagnostics afin d'engager les travaux d'aménagement. Pour les grandes villes, le constat est plus mitigé.

De Nantes, première ville du classement pour la seconde fois, à Perpignan, toutes ont une marge de manœuvre pour être en 2015 premières ex-aequo !

Pour en savoir plus : [www.reflexe-handicap.org](http://www.reflexe-handicap.org)

### Proposition de loi Paul Blanc et accessibilité : l'inadmissible brèche !


La proposition de loi du sénateur Paul Blanc portant sur le fonctionnement et le financement des maisons départementales des personnes handicapées et la politique du handicap a été examinée à l'Assemblée nationale en première lecture les 15 et 16 février 2011. Les députés ont confirmé l'amendement de la sénatrice Sylvie Demarescaux qui avait en juin dernier introduit l'article 14bis permettant de mettre en place des "mesures de substitution" pour la construction de certains bâtiments neufs. Des députés ont également élargi ce dispositif pour l'ouvrir notamment aux résidences hôtelières et touristiques.

L'APF condamne vivement l'adoption de cet article et des amendements complémentaires, qui ouvrent une brèche dans la possibilité de déroger à l'accessibilité sur le neuf ! Jusqu'à preuve du contraire, les impossibilités techniques sur des constructions neuves n'existent pas ! De plus, tout porte à croire que le gouvernement et une majorité de parlementaires ignorent que la France a ratifiée la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées et que celle-ci prévoit la conception universelle !

L'APF va donc initier prochainement une mobilisation nationale pour le respect effectif des principes d'accessibilité et de conception universelle.

#### Retrouvez l'APF sur les réseaux sociaux

 <http://twitter.com/apfhandicap>

 <http://www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance>

 <http://www.youtube.com/user/APFhandicap>

